

Baudin a été communié ce matin avec le concours de tous les navires de l'escadre et d'une partition de remorqueurs envoyés de Toulon.

### Nouvelles parlementaires

#### La Loi du « Cadenas »

Paris, 15 novembre. — La commission des douanes s'est spécialement occupée aujourd'hui du projet de loi dit du « Cadenas ».

Les deux ministres ont déclaré que le gouvernement se rallie au contre-projet de M. Renault-Morlière, dont l'article ferait ainsi concevoir :

« Tout projet de loi présenté par le gouvernement et tendant à un relèvement des droits de douanes sur les céréales ou leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou viandes salées, sera inséré au Journal officiel à la suite du compte rendu de la séance où il aura été déposé ».

Le jour même de cette insertion, des Jouveteurs des bureaux, les nouveaux droits seront applicables à titre provisoire.

Le ministre de l'Agriculture a expliqué que dans la pensée du gouvernement le vote du cadenas n'impliquait en aucune façon le relèvement des droits sur les matières comprises au projet, mais il croit, en ce qui concerne les céréales, que ce n'est pas par une augmentation de droits qu'il faut venir en aide à l'agriculture.

M. Viger s'est rallié enfin au nom du gouvernement à la limitation du cadenas, telle qu'elle est formulée dans le projet de M. Renault-Morlière, en demandant toutefois qu'on substitue aux mots « céréales et leurs dérivés » ceux de « céréales et leurs farines ».

De son côté, le ministre du commerce a déclaré qu'il acceptait comme son collègue de l'agriculture le principe du projet, mais il a appelé l'attention de la commission sur les mesures transitoires qu'on pourrait prendre pour sauvegarder les marchés à livrer et les marchés en cours.

Après la promesse faite par le ministre de l'agriculture que le gouvernement appuierait la mise à l'ordre du jour pour le plus tôt possible du projet du « cadenas », la commission s'est ajournée à mardi prochain.

#### La Commission des incompatibilités

Paris, 15 novembre. — La commission des incompatibilités parlementaires a approuvé le projet de loi qui a été adopté d'appliquer l'incompatibilité aux propriétaires, directeurs, gérants, administrateurs ou censeurs des établissements financiers ou industriels ayant obtenu de l'autorité publique une subvention en concession de monopole.

### A CARMAUX LA VERRERIE AUX VERRIERS

L'impression chez les verriers Carmaux, 15 septembre. — Lorsque la dépêche arriva au syndicat, raconte le citoyen Renoux à un de nos confrères, annonçant le don de cent mille francs, on eut d'abord à la fois l'émotion et le bonheur. Mais, ajoute-t-il, lorsque nous avons vu le nez allongé, la mine piteuse des mocheards en surveillance autour de l'hôtel Malaterre, nous n'avons plus douté un instant : la nouvelle annoncée devait être vraie.

Le président et le secrétaire général sont pleins d'espoir en la réussite de la verrerie aux Verriers : « On va activer les choses le plus possible, disent-ils ; tous nous nous mettrons à l'œuvre. Nous sommes prêts à servir de manœuvres, à gâcher le plâtre pour les maçons, à mettre, en un mot, nos bras à la disposition des constructeurs. En outre, parmi nous se trouvent les maçons, les gaziers, les forgerons et les menuisiers que Ressauger employait aux réparations. Nous comptons sur la solidarité ouvrière pour nous permettre de mener à bien l'œuvre que nous avons entreprise ; nous espérons que nos frères des quatre coins de la France continueront à nous prêter l'aide qu'ils ne nous ont pas ménagée jusqu'ici. Il faudra tenir bon quelques mois encore, mais nous sommes pleins de courage ».

Ce que dit Gérald-Richard — Depuis avant-hier, voyez-vous, la ville est en fête ; c'est du délire ! Je ne reconnais plus ces braves verriers que, dans les moments les plus périlleux, j'avais vus si calmes, si froids. Ce matin, à la réunion habituelle, nos discours étaient couverts par leurs acclamations et leurs applaudissements non pas à charge phrase, mais, pour ainsi dire, à chaque mot. Les cris de « Vive Rochefort ! Vive Jaurès ! » retentissaient sans cesse. La population tout entière, les mineurs aussi bien que les verriers, se propose de faire à nos amis une réception splendide.

Les femmes et les jeunes filles de Carmaux ont commandé à Toulouse un bouquet qui sera offert à Rochefort. Des ouvriers sont partis, soit pour couper dans les bois environnants des branches qui serviront à confectionner des guirlandes, soit pour annoncer la venue de Rochefort parmi eux.

À chaque instant, nous recevons au Syndicat des dépêches annonçant l'envoi de délégations. Rochefort, qui a vu le projet de bien des manifestations en son honneur, aura jamais été accueilli nulle part avec un enthousiasme plus touchant, plus sincère, plus unanime.

#### Les préparatifs de fêtes

Et les grévistes dressent des mâts dans la cour, préparent des guirlandes de verdure et apprennent des illuminations : — déclarent-ils, cette cour sera pleine, car tout Carmaux sera là, et c'est jour de marché.

Dépêche au président du conseil Pour parer à toute éventualité, Gérald-Richard vient d'adresser la dépêche suivante à M. Bourgeois, président du conseil des ministres :

« Je viens vous demander, au nom de son père, de lui permettre d'accueillir ses amis et ses bienfaiteurs avec la joie qui est dans le cœur de tous. Qu'on lui rende demain l'accès de la gare. Je puis vous assurer qu'aucun incident regrettable ne se produira. Qu'on laisse les mères et les enfants aller, après de si longues et si dures séparations, le réjoindre, chacun se fera un devoir de ne pas troubler une aussi belle journée. Il y a trop longtemps que Carmaux est dans le deuil pour que, sans motif raisonnable, un gouvernement républicain songe à gêner la manifestation de sa légitime allégresse, au risque de plus graves désordres. »

Veillez agréer, etc.

GÉRALD-RICHARD.

M. Bourgeois a répondu à ce désir et a donné l'ordre au préfet de laisser la circulation libre.

### ARRIVÉE de Rochefort et de Jaurès

Carmaux, 15 novembre. — On annonce l'arrivée du train qui amène Rochefort et Jaurès. Bien avant l'heure, la cour et l'avenue de la gare ont été envahies par une foule considérable de curieux.

Rochefort, accompagné de Jaurès et Ernest Roche, est arrivé à onze heures quarante-cinq. Il a été acclamé par la foule qui a crié : Vive Rochefort ! Deux dames lui ont offert deux immenses bouquets et l'ont remercié au nom de la population.

Rochefort s'est ensuite rendu à l'hôtel Malaterre, où il a dû se montrer à la fenêtre pour prononcer quelques paroles. Nous nous verrons ce soir avec plaisir, a-t-il dit, nous nous concerterons pour savoir le meilleur usage que nous pourrions faire de l'argent que vous venez d'être et de celui que je vous apporterai bientôt ».

Des acclamations ananimes, des cris répétés de : Vive Rochefort ! ont salué ces paroles.

### MADAGASCAR

#### UNE Dépêche du général Duchesne

Paris, 15 novembre. — Une dépêche du général Duchesne datée de Tananarive dit que des approvisionnements importants de vivres sont déjà constitués à Tananarive, avec les ressources locales. La situation générale, affirme-t-il, est bonne.

#### Condamnation à Mort

Paris, 15 novembre. — Les assassins de la concierge de la rue Bleue ont été condamnés : Salle, à mort, et Springer à 20 ans de travaux forcés.

### ÉTRANGER

#### ALLEMAGNE

#### La condamnation de Liebknecht

Berlin, 15 novembre. — La condamnation de Liebknecht, dit le Vorwärts, et les considérants du jugement dépassent toutes les prévisions.

Le procureur du roi requerra un an de prison, la déchéance du mandat de député et l'arrestation immédiate.

Le tribunal, se ralliant aux déclarations de Liebknecht, a reconnu que ce dernier n'avait pas eu l'intention d'insulter l'empereur et qu'il avait soigneusement choisi ses mots, afin d'éviter le plus léger soupçon de libellé-majesté, mais qu'il aurait dû se dire que parmi l'auditoire se trouveraient des gens qui interpréteraient ses paroles comme des attaques contre l'empereur.

Liebknecht est donc coupable ; mais puisqu'il n'a pas eu l'intention d'insulter l'empereur, il ne mérite que quatre mois de prison.

Le Vorwärts ajoute que Liebknecht a interjeté appel de ce jugement contradictoire.

#### ANGLETERRE

#### LA GRÈVE MONSTRE de Belfast

Belfast, 15 novembre. — Glasgow, un député libéral-unionniste d'Écosse, le grand armateur sir Donald Currie, directeur de la compagnie Castle Line, a vainement tenté d'amener une entente entre les constructeurs de navires de la Clyde et les ouvriers mécaniciens, forcés au chômage par la décision de leur patron.

Ces derniers ont absolument refusé d'accepter l'intervention d'un arbitre, parce qu'ils veulent faire cause commune jusqu'au bout avec les constructeurs de Belfast et empêcher leurs propres ouvriers de prêter une assistance aux grévistes irlandais des compagnies irlandaises Harland et Wolf.

À Belfast, la situation reste la même. La grève suit son cours sans donner lieu à aucun désordre.

#### NAUFRAGE d'une chaloupe anglaise

45 NOYÉS. — Londres, 15 novembre. — La chaloupe du cuirassé « Edgar » a sombré aujourd'hui dans les eaux japonaises. Il y a eu 45 noyés.

### MANŒUVRE D'AMIRAL

La dépêche de Toulon au journal le Temps, que nous avons donnée hier, a appris qu'au moment où l'escadre active venait prendre mouillage dans le radeau d'Hyères, après une journée de manœuvre au large, le vaisseau-amiral « Formidable », battant pavillon de l'amiral Gervais, s'est, « par suite d'un accident encore inexplicable » échoué sur la plage de la Badine.

Courbet sont renfoncés ; mais il n'en est pas de même de l'autre cuirassé. Et nous croyons même savoir qu'il, par malheur, le vent venait à souffler de l'Est, l'Amiral-Baudin serait irrémédiablement compromis.

Il y a quelques années, par un coup de vent d'Est, la batterie flottante l'Arrogante fut poussée à la côte dans ces mêmes parages, et sombra corps et biens. Les accidents dont nos navires sont victimes dès qu'ils vont sur l'eau sont devenus si fréquents que l'amiral Gervais a probablement pris ce fâcheux contretemps de façon à se dire.

En Angleterre, M. Gervais aurait été démonté après l'échouage du seul « Amiral-Duperré » ; il fut sauvé à cette époque par son camarade Besnard.

Voilà les hauts faits de cet état-major de la marine, état-major sacro-saint, intangible, obstinément rebelle à toute réforme, qui partitoutjours « sans régler ses comptes ».

Cette marine, impuissante à se mouvoir et à sortir du port sans naufrage, nous coûte la bagatelle de 205,877,854 francs par an (chiffre du projet de budget de 1896).

Voilà, malgré cet énorme sacrifice, comment nos opinions défendues si une guerre venait à éclater.

Nous allons voir si M. Lockroy va porter le feu dans les bureaux de son ministère et s'il remuera les amiraux qui, comme les Gervais et les Ménard, n'ont à leur actif que les promenades humiliantes de St-Petersbourg et de Kiel.

### ODIEUSE VENGEANCE

Au Petit-Courgenin habite une famille composée de cinq personnes, les époux Demassieu-Duquenois, maraichers, rue des Jardiniers, et leurs trois enfants dont un de 5 ans, nommé Léon.

La gardienne chargée de soigner les enfants en l'absence de la mère, une dame Eugénie Malvezin, prise en flagrant délit de vol par les époux Demassieu, crut avoir été dénoncée par les enfants, et pour se venger s'en fut jeter le petit Léon dans un puits situé au milieu d'un hangar derrière la maison.

L'enfant fut retiré de suite, mais évanoui. Il put être rapidement rappelé à lui. La fille Malvezin est considérée comme faible d'esprit. Seule cette circonstance peut lui avoir inspiré un crime aussi odieux accompli avec le plus grand sang-froid.

### La grève des Typographes DE GAND

Cette grève est terminée ; dès maintenant, on peut dire que les ouvriers ont échoué dans leur essai d'introduction d'un tarif uniforme pour la composition typographique.

Toutefois, si au point de vue matériel, le résultat de cet « essai de combat » est négatif, il s'en dégage au point de vue moral une leçon dont les camarades gantois ne peuvent manquer de profiter.

Quant une corporation veut lutter pour une augmentation ou même pour le maintien des salaires, elle doit prévoir la lutte, et s'organiser en conséquence ; on ne se met pas en grève en effet pour, au bout de quelques jours seulement, et de cessation de travail, accepter partiellement des concessions dérisoires de certains patrons, surtout quand, par suite des élections communales, les compositeurs avaient une excellente occasion d'amener leurs patrons à accepter leurs propositions, la propagande électorale exigeant des journaux et un nombre considérable d'imprimés.

Il est bon de noter aussi que parmi les quelques maisons où la grève persiste figure l'imprimerie Hoste, la plus importante de Gand, qui ne veut faire aucune concession à ses ouvriers.

Ce Hoste — à l'instar de certain « père des ouvriers » de notre connaissance — est outillé de façon à ce que pas un de ses confrères ne puisse le dépasser ; aussi, dans les adjudications, est-il toujours certain d'obtenir le travail ; par suite il n'est donc pas astreint aux réductions de prix qu'il devrait faire s'il craignait ses confrères.

Il devrait donc, moins que tout autre, faire de difficultés pour augmenter les salaires ; mais au contraire, il se montre intraitable, et a même lancé une brochure dans laquelle il défend cette thèse, qui est une véritable *Patissade* : « L'ouvrier doit être libre de travailler au salaire qui lui plaît ».

Et ! parbleu, monsieur Hoste, c'est précisément parce que le salaire que vous leur donnez au contraire, il se montre intraitable, et a même lancé une brochure dans laquelle il défend cette thèse, qui est une véritable *Patissade* : « L'ouvrier doit être libre de travailler au salaire qui lui plaît ».

Il est bon de noter aussi que quand M. Hoste a été déclaré adjudicataire des travaux de la ville, la Ligue typographique avait demandé l'inscription dans le cahier des charges du minimum de salaire, ce qui eût évité le conflit d'aujourd'hui ; mais ce patron, d'accord avec le Lippens qui s'est converti libéral, a fait la mairie de Gand, a repoussé cette demande.

C'est ce que les typographes gantois n'oublieront pas, en allant voter dimanche prochain.

Ce qu'il est bon aussi de noter, c'est l'attitude correcte et résolue observée dans cette grève par le *Vrije Beeld* et *de Arbeid*, ou syndicat des maçons, qui, par leur nos adversaires tout le monde, ont été les typographes socialistes gantois se sont attirés cet état de fait que bien que leur syndicat ne soit pas adhérent à la Fédération typographique belge, plusieurs sections de cette fédération, entr'autres celle de Bruxelles, ont voté des subsides, à condition que les membres du *Vrije Beeld* et *de Arbeid* soient compris dans la répartition.

Et parmi ceux qui ont voté cette résolution figure M. Mousset, membre de la Ligue typographique et représentant catholique.

Il est indéniable que si tous les grévistes avaient montré la même fermeté que ceux adhérents au Parti ouvrier, la grève eût eu un tout autre résultat.

Cette grève n'aura pas été inutile : elle aura montré aux ouvriers que les patrons mentent quand ils leur disent qu'ils ont tout à gagner à rester sages — c'est-à-dire en dehors du mouvement socialiste — puisqu'ils rejettent si distinctement les réclamations des ouvriers sages et celles des ouvriers socialistes.

D'où cette conclusion : que les patrons ne faisant que les concessions auxquelles ils sont contraints, il appartient aux ouvriers de rechercher les moyens de les y contraindre.

Toute association ouvrière qui n'aurait pas comme but final l'Expropriation de la classe capitaliste et la Socialisation des moyens de production est un rêve ; pis que cela, c'est un leurre.

Comme le dit excellemment, à ce sujet, notre confrère le *Peuple* de Bruxelles : *To be or not to be, être ou ne pas être, voilà la question.*

G. DEVERNAVY.

### CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

### Les Grèves à Roubaix

#### A LA FILATURE ALFRED MOTTE FRÈRES

Hier matin MM. Eugène et Albert Motte ont reçu les délégués grévistes à qui ils ont fait les nouvelles propositions suivantes :

1. Sur les métiers d'écrue, avec le système actuel, prime extra de 6 francs. Si on fait 110 francs il sera compté 116.

Ceci serait appliqué dans la première salle de l'usine où il n'y aurait pas le troisième rattacheur demandé.

2. Sur les métiers cheviotte de couleurs, la prime partira de 88 fr. 50 comme actuellement.

3. MM. Motte prennent à leur charge le petit bacler et la différence de salaire (du grand bacler devenant petit rattacheur) payé à raison de 27 centimes soit les 4 fr. 50 qui devaient, d'après les premières propositions, peser sur l'équipe.

Les ouvriers ont répondu qu'ils ne se rendaient pas compte de ce qu'ils demandaient et se radoucir cependant ils sont encore loin de donner satisfaction à leurs ouvriers qui persistent énergiquement à demander, avec le système actuel, un rattacheur ordinaire par 1000 broches et des matières de meilleure qualité.

Les concessions faites par MM. Motte, en effet, paraissent insignifiantes quand nous aurons dit qu'ils ne ramènent le taux de la production à 88 fr. 50 qu'à la condition que les métiers à filer du 1er étage, où ils se réservent de ne pas mettre de rattacheur supplémentaire, seraient pourvus du travail le plus avantageux.

Les ouvriers ont répondu qu'ils ne se rendaient pas compte de ce qu'ils demandaient et se radoucir cependant ils sont encore loin de donner satisfaction à leurs ouvriers qui persistent énergiquement à demander, avec le système actuel, un rattacheur ordinaire par 1000 broches et des matières de meilleure qualité.

Les grévistes ne se sont pas laissés prendre à ces nouveaux pièges car, après avoir entendu leurs délégués, ils ont décidé la continuation de la grève à l'unanimité.

#### L'embauchage à domicile

Pendant que MM. Motte discutent avec les délégués grévistes, leurs surveillants et contremaîtres vont pratiquer l'embauchage à domicile. Par les soins de ceux-ci, les ouvriers ont tenu une réunion hier matin à l'estaminet Duthoit, rue du Moulin, M. Gros, chef de matériel de l'usine Motte, a pris la parole et adjure les ouvriers présents à reprendre le travail.

Le speech de ce Gros... n'a pas produit l'effet attendu. On ne signalait hier soir qu'une seule défection. Quoi qu'il en soit, les procédés de M. Motte et de leurs agents soulèveront la réprobation générale. Quant aux ouvriers qui se laisseraient circonvenir, ils seraient autant à plaindre qu'à blâmer, car c'est contre leurs propres intérêts qu'ils travailleraient.

Nous voulons espérer que ces manœuvres n'auront d'autre résultat que d'augmenter le mépris que nous avons pour ceux qui ont su attirer les grévistes par la modération de leurs prétentions autant que par leur calme.

Que les ouvriers n'oublient jamais surtout que l'union la plus étroite est pour eux le meilleur gage de leur succès final.

#### Au tissage Carissimo

La situation ne s'est pas davantage modifiée au tissage Carissimo. Les patrons persistent dans leur entêtement. C'est profondément regrettable.

M. Carissimo qui décidément change d'opinion plus souvent que de chemise a répété aux délégués qu'il ne peut aller trouver hier matin qu'il accorderait après la reprise du travail une gratification aux ouvriers qui ont actuellement de mauvaises matières sur métiers.

Inutile de dire que cette gratification n'est pas une augmentation du prix de façon. Si les ouvriers acceptaient ces offres ils recevraient, après avoir achevé leurs coupes, un surplus de 1 fr. 50 à deux francs, mais les prix de façon restant les mêmes, il s'en suivrait qu'au bout de très peu de temps, les patrons reviendraient purement et simplement au système qui a provoqué la grève actuelle.

L'assemblée des grévistes a repoussé les propositions de M. Carissimo et décidé la continuation de la grève.

On annonce qu'à la suite de menaces ou d'intimidations venues on ne sait encore d'où, une douzaine d'ouvriers auraient repris le travail.

Peuvons malheureux ! Ils ne savent pas ce qu'ils font... On nous avait demandé de publier leurs noms. Nous nous y sommes refusés car nous attribuons à l'inconscience l'acte de désertion qu'ils ont commis. D'ailleurs, ils ne tarderont pas à se repentir eux-mêmes d'avoir aussi lâchement abandonné leurs frères de travail que, peut-être, ils furent les premiers à exciter.

#### Chez M. Ternynck

Nous avons dit hier que les doubles de l'usine Ternynck avaient suspendu le travail parce que leur salaire quotidien avait été brusquement ramené de 3 fr. à 1 fr. 50 par jour.

Usés et après avoir quitté leurs métiers, elles adressèrent une lettre explicative à M. Henri Ternynck et, hier matin, elles se rendirent à l'usine pour connaître la réponse de leur patron.

C'est M. Laurent qui les reçut. — M. Henri Ternynck n'a même pas décaché votre lettre. Je vous remercie.

Et le farouche directeur voulut remettre leurs livrets aux doubles qui, naturellement, les refusèrent.

Dans la soirée, elles ont adressé une demande d'arbitrage au citoyen Carrette, maire, qui en a aussitôt informé M. Petit, juge de paix.

Nous sommes en mesure d'espérer que M. Ternynck acceptera de discuter avec ses ouvrières et qu'il reconnaîtra qu'on ne peut, en bonne équité, rabaisser des salaires de cent pour cent en vingt-quatre heures.

Quant à M. Laurent, l'intime du Klein de chez Motte frères, s'il a un intérêt quelconque à exciter M. Henri Ternynck contre ses ouvrières ? Nous ne le pensons pas. Pourquoi, dès lors, se montre-t-il irréductible ? Serait-ce pour augmenter l'antipathie profonde que professent pour sa personne ceux et celles qui travaillent ou ont travaillé sous ses ordres ?

#### UN BEL EXEMPLE DE SOLIDARITÉ

Il nous revient que M. Laurent a offert 3 fr. 50 de fixe à des ouvrières pour remplacer les doubles grévistes de l'usine Ternynck, qui, elles, ne demandent que trois francs.

Nous le recommandons aux méditations des tisseurs de chez Carissimo et des filateurs de chez Motte.

Gustave ROBERT.

## Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 h. 1/2 à l'Hôtel de Ville, en session ordinaire pour le 15 novembre, sous la présidence de M. Carrette, maire.

Étaient présents : Carrette, maire ; Trannoy, Mibé, Lepers, Couteiller, adjoints ; Carpentier, Chevalier, Vanmullem, Coupez, Boucher, Thérin, Petit, Delétré, Niz, Wichart, Ghiot, Duburcq, Stienne, Selosse, Wilfart, Penant, Coude, Abscois, Branquart, Desobry, adjoints ; Vandepitte, Poulain, Dubrulle, Moret, Demaillay, Derzelle excusés.

#### Ordre du jour

Le citoyen Carrette, maire, lit une lettre du préfet autorisant pour six semaines, à partir du 15 courant, la durée de la session de novembre.

Le citoyen J. Delétré est nommé secrétaire pour la session.

Le citoyen Alfred Duburcq est nommé par 15 voix pour l'examen du tableau récapitulatif de la liste électorale de 1896.

Le citoyen Benjamin Gonc et Emile Carrette sont élus par 17 voix, membres de la révision des listes électorales de 1896.

Le compte rendu de l'emploi des dépenses imprévues pour l'année 1895, s'élevant à 2.109 fr. 26, est adopté.

Le Conseil adopte la réception définitive de certains grands travaux relatifs au service municipal des eaux et les frais y afférents.

Il adopte le cahier des charges établi en vue de l'adjudication de la fourniture des denrées pour les fourneaux économiques, pour l'hiver 1895-96.

Le montant de la dépense est fixé provisoirement à 120,000 francs environ.

Le Conseil adopte un projet uniforme de construction d'un groupe scolaire rue d'Oran.

Ce groupe comprendra une école de garçons, une école de filles et une école maternelle.

Pendant dix ans, une somme sera inscrite au budget à cet effet.

Un compte de mi-anneté de terrains situés rue de la Balance, près de la nouvelle crèche municipale, est réglé. M. Jean Crommelinck recevra une somme de 196 fr. 43 et M. Joseph Derynck 476 fr. 73.

Le Conseil accepte une cession de terrain faite par M. H. Salembier, au chemin vicinal n° 12, boulevard de Metz.

Il renvoie à l'étude des 1re et 3e commissions un projet de construction d'un tronçon d'aqueduc dans la traversée du chemin de fer de Somain à Tourcoing.

Il renvoie aux mêmes commissions le budget des chemins vicinaux, la construction d'un aqueduc au chemin des Trois Points, les indemnités à payer pour des dégâts occasionnés à des particuliers lors des inondations dernières, le pavage de la place d'Andenarde, le tracement d'une rue nouvelle qui irait directement de la place du Galon d'Eau à la place Chaptal (ces deux derniers projets sont des vœux du Conseil d'arrondissement).

Le Conseil vote la réception du 7e lot de l'égoût collectif, il renvoie aux 3e et 4e commissions un projet d'alignement pour le plan de la ville. Il adopte le budget des opérations de l'épuration des eaux de l'Esperie.

#### Rapports des commissions

#### Service municipal des Eaux ; Règlement et tarif de la distribution des Eaux potables

Le citoyen Coupez lit un long rapport sur cette importante question. Le règlement ne comporte pas moins de 35 articles. Le plus important pour nos lecteurs est celui qui a trait au tarif pour la consommation de l'eau. Il s'établit ainsi :

Consommation de zéro à 15 hectolitres par jour moyen, ou de zéro à 112 mètres cubes, ou de demi par trimestre, avec minimum de 12 m. q. par trimestre	0.20 le m. q.
Id. de 15 hectolitres à 5 mètres cubes par jour moyen, ou de 375 mètres cubes à 3,750 mètres cubes par trimestre	0.14 »
Id. de 5 mètres cubes à 100 mètres cubes par jour moyen, ou de 150 mètres cubes à 7,500 mètres cubes par trimestre	0.08 »
Id. au-delà de 100 mètres cubes par jour	0.07 »
Chaque produit partiel s'ajoutant au précédent.	
Services communaux	0.07 »
Services hospitaliers	0.05 »

Il sera dérogé, en faveur des habitations d'un loyer inférieur à 500 francs, impôts compris, à l'article du règlement qui prescrit l'unité de l'abonnement. Pour ces maisons, un seul et même branchement, un seul et même compteur pourra desservir des abonnements collectifs et alimenter des immeubles contigus. Il sera donc loisible à des petits consommateurs de se grouper pour faire complètement usage de la quantité minima de 45 mètres cubes par an ci-dessus stipulée, et de réduire ainsi le coût de l'eau qu'ils emploieront réellement.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

#### Concerts publics ; droits d'auteurs ; traité avec la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de musique

Le traité conclu entre la ville de Roubaix et la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique est expiré le 9 août dernier.

Le citoyen Petit lit ce traité. Il propose au Conseil de le renouveler pour trois années, c'est-à-dire jusqu'au 9 août 1898.

#### Produits communaux états de sommes recouvrées

Recettes	577,400 fr. 00
Dépenses	564,950 fr. 00
Excédent de recettes	12,450 fr. 00
Ce budget est voté.	

### Sapeurs Pompiers ; Caisse des Retraités ; modifications au Règlement

Le citoyen Vanmullem lit un nouveau projet de règlement.

L'article 6 de ce règlement porte ceci : Le retraité annuel accordé pour vingt-cinq ans de service et plus et fixé de la manière suivante :

Pour le capitaine-commandant
------------------------------